

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 24 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 janvier, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BANIEL Pascal (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETTE Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOSCHER Marina (suppléante) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

HERVE Gildas	à CONNAN Guy
LE COTTON Anne	à PRIGENT Jean-Yvon
LE GAOUYAT Samuel	à CONNAN Josette
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
LE MARREC François	à LE BLEVENNEC Gilbert
LOZAC'H Claude	à SCOLAN Marie-Thérèse
VAROQUIER Lydie	à GOUDALLIER Benoît
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CHEVALIER Hervé ; GUILLOU Rémy ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	67
Procurations	08
Absents	13

Date d'envoi de la convocation
Mercredi 18 janvier 2023

DEL2023-01-008

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - RAPPORT SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'article 61 de la loi n°2014-873 du 04 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

Le Président porte à la connaissance de l'assemblée le rapport égalité femmes/hommes de l'agglomération qui présente 3 volets.

1. La politique de ressources humaines de l'Agglomération en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

Guingamp-Paimpol Agglomération va engager en 2023 un travail de réflexion et de concertation pour structurer davantage sa politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

2. les actions menées par l'EPCI sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec notamment cette année 2022 :

- Les actions du CIAS dans le cadre du C.I.S.P.D.R. qui se sont organisées, autour de deux temps forts : la semaine sur les droits des femmes du 7 au 13 mars, et la semaine sur les violences intrafamiliales du 18 au 26 novembre, avec une action de sensibilisation tournée spécifiquement vers les communes rurales ;
- Le musée Milmarin qui a mis en visibilité les femmes dans l'univers maritime, à travers plusieurs évènements présentés dans le cadre de « Marins dans la Tempête » en novembre dernier ;
- L'adhésion de Guingamp-Paimpol Agglomération à l'association Capital Filles, qui a pour objectif d'accompagner des jeunes filles (plutôt des quartiers populaires et des zones rurales) afin de leur permettre de dépasser les stéréotypes de genre dans leur choix d'études. Ainsi, 11 agentes volontaires de Guingamp-Paimpol Agglomération de divers services accompagnent des lycéennes, principalement du lycée Pavie à Guingamp, tout au long de cette année scolaire.

3. Un bilan du travail engagé pour mieux prendre en compte l'égalité Femmes- Hommes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de l'agglomération, dans le cadre de l'appel à projet de la Région Collectiv'égalité.

Le travail de diagnostic mené sur les politiques publiques de l'agglomération a permis d'identifier que les services / actions mis en œuvre ne touchent pas de la même façon les hommes et les femmes, et ne sont pas nécessairement neutres en matière d'égalité Femmes-Hommes.

Ces premiers constats ont permis :

- d'alerter sur la nécessité de collecter et de suivre un certain nombre de données sexuées afin d'améliorer nos politiques publiques (par exemple, les données sexuées sur les bénéficiaires des aides économiques ou sur les personnes en recherche d'emploi) ;
- de cibler d'ores et déjà des actions de nature à promouvoir l'égalité Femmes – Hommes (par exemple, prendre en compte les différences liées au genre dans l'opération du mois sans tabac, sensibiliser les animateurs enfance-jeunesse aux stéréotypes de genre)

Délibération

Cinq domaines ont été priorités pour la mise en place d'une approche intégrée du genre :

1. économie et emploi
2. petite enfance – enfance – jeunesse
3. culture
4. vie associative
5. santé

Des pistes d'action ont été travaillées dans ces directions et serviront de base à la construction du plan d'action de l'agglomération en 2023, qui sera réalisée parallèlement au plan d'action égalité professionnelle.

Vu le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes en annexe;

Considérant le débat tenu en séance du 24 janvier 2023 ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De prendre acte du rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- De valider les pistes d'actions telles que présentées dans le document, pour servir de base à la construction du plan d'actions égalité Femmes-Hommes dans les politiques publiques de l'agglomération en 2023.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Jacky GOUAULT